

Norme nationale du Canada



CAN/BNQ 0017-088/2010
(ISO 17088 : 2008, MOD)

Spécifications pour les plastiques compostables



Cette page est laissée intentionnellement vierge.

CAN/BNQ 0017-088/2010
(ISO 17088 : 2008, MOD)

Spécifications pour les plastiques compostables

La norme internationale ISO 17088 : 2008 (première édition, 2008-03-01) a été adoptée, avec exigences propres au Canada (MOD), et porte maintenant la désignation CAN/BNQ 0017-088/2010. Elle a été approuvée comme norme nationale du Canada par le Conseil canadien des normes (CCN).

Spécifications pour les plastiques compostables

Specifications for compostable plastics

© Organisation internationale de normalisation (ISO), 2008.
Tous droits réservés. **REVENTE INTERDITE.**

ICS : 83.080.01



Numéro de référence
ISO 17088 : 2008 (F)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

PREMIÈRE ÉDITION — 2010-12-10



Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2010

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

ISBN 978-2-551-25034-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-25035-6 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2011

**SPÉCIFICATIONS
POUR LES
PLASTIQUES COMPOSTABLES**

Préparée par

l'Organisation internationale de normalisation



Examinée par le

Bureau de normalisation du Québec



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation qui fait partie du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a été créé en 1961. Il est l'un des quatre organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

Le Bureau de normalisation du Québec consacre d'abord ses activités à la production de normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés; il s'occupe également de la certification des produits, des processus et des services à partir des normes qu'il a élaborées, en apposant, lorsqu'il y a lieu de le faire, sa propre marque de conformité. Enfin, le BNQ offre un service d'information, en ce qui a trait aux normes tant québécoises que nationales et internationales, aux industriels désireux de se conformer aux normes dans l'optique de la fabrication et de l'exportation de produits divers et de la prestation de services.

Les demandes de renseignements concernant le présent document peuvent être acheminées au :

Bureau de normalisation du Québec
333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7
Téléphone : 418 652-2238
Télécopieur : 418 652-2292
Courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca
Site Web : www.bnq.qc.ca



Conseil canadien des normes

Le Conseil canadien des normes (CCN) coordonne le système national de normes, une coalition d'organismes indépendants et autonomes qui se consacrent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du CCN sont d'encourager et de favoriser la normalisation volontaire en vue de développer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des normes.

Une norme nationale du Canada (NNC) est une norme préparée ou examinée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) accrédité, et approuvée par le CCN selon les exigences du document CAN-P-2. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme, cet aspect demeurant la responsabilité permanente de l'OEN. Toute NNC reflète un consensus raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des intérêts des producteurs, des organismes de réglementation, des utilisateurs (y compris les consommateurs) et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des normes nationales du Canada. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi on recommande aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a publiée.

La responsabilité d'approuver les normes nationales du Canada incombe au :

Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Téléphone : 613 238-3222
Télécopieur : 613 569-7808
Courriel : info@scc.ca
Site Web : www.scc.ca



THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH.



AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet ou dans le domaine d'application, ou dans les deux.

EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.



AVANT-PROPOS

Le présent document a été approuvé par le comité de normalisation sur les plastiques compostables, formé des membres votants suivants :

Catégorie intérêt général

ANTLER, Susan	Conseil canadien du compost (CCC)
EDGEcombe, Fred H.	Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP)
SAVARD, Sylvain	Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
TAILLEFER, Sophie	Recyc-Québec
TOMCHYSHYN, Jodi	Groupe de travail du Conseil canadien des ministres de l'environnement sur la responsabilité élargie des producteurs

Catégorie fournisseurs

CHAREST, Marie-Hélène	Cascades Canada inc.
COLGAN, George	Sac au sol
DOAN, Minh-Quan	Dyne-A-Pack inc.
HEBERT, Daniel	BASF Canada
MORENCY, Pierre	Nova Envirocom
RIVIÈRE, Wayne	W. Ralston (Canada) Inc.
VERSARI, Marco	Novamont S.p.A.

Catégorie utilisateurs

DIMASO, Mike	Conseil des gouverneurs, Exhibition Place
HUZAR, William	Conseil canadien de la consommation
LANGDON, Allen	Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA)
YEE, Allan	Ville d'Edmonton

Coordination

ALLARD, Sylvain (coordonnateur)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
---------------------------------	---

Cette page est laissée intentionnellement vierge.



CAN/BNQ 0017-088 (ISO 17088, MOD)

Spécifications pour les plastiques compostables

Préface

La présente norme est la première édition de la norme CAN/BNQ 0017-088 *Spécifications pour les plastiques compostables*. Il s'agit de l'adoption, avec exigences propres au Canada, de la norme ISO (Organisation internationale de normalisation) 17088 (première édition, 2008-03-01) qui porte le même titre.

La présente norme a été révisée pour adoption au Canada par le comité de normalisation du BNQ sur les plastiques compostables.

La présente norme a été approuvée en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.

Exigences propres au Canada

7 Marquage et étiquetage

7.1

[Remplacer cet article par le suivant]

Les produits ou les matériaux en plastique qui répondent à toutes les exigences précisées dans l'article 6 doivent être étiquetés en portant la mention « compostable ».

Explication. — Le comité de normalisation est d'avis que l'expression « biodégradable par compostage » peut prêter à confusion pour les utilisateurs qui pourraient en conclure que le plastique a réussi l'essai de biodégradation, mais qu'il n'est pas conforme aux autres critères.

7.3

[Supprimer cet article]

Explication. — Le comité de normalisation est d'avis que cet article peut prêter à confusion pour les utilisateurs qui pourraient en conclure que le plastique a été produit dans le pays indiqué, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

NORME
INTERNATIONALE

ISO
17088

Première édition
2008-03-01

Spécifications pour les plastiques compostables

Specifications for compostable plastics



Numéro de référence
ISO 17088:2008(F)

© ISO 2008

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2008

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2010

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Principe	3
5 Exigences de base	3
6 Détail des exigences	4
7 Marquage et étiquetage	6
8 Rapport d'essai	6
Annexe A (informative) Exemples de concentrations maximales en métaux règlementés et en autres substances toxiques	7
Bibliographie	8

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 17088 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 61, *Plastiques*, sous-comité SC 5, *Propriétés physicochimiques*.

Introduction

La gestion des déchets solides revêt un intérêt croissant dans le monde entier. Les villes et les pays tentent de mettre de moins en moins de substances au rebut (décharge et incinération sans récupération d'énergie) en trouvant diverses solutions de récupération permettant de transformer les déchets en produits utilisables. Les technologies de récupération des plastiques comprennent la valorisation de la matière (recyclage mécanique, recyclage chimique ou recyclage de matière première et recyclage biologique ou organique) et la récupération d'énergie sous forme de chaleur utilisable dans des conditions de combustion contrôlées.

Étant donné l'intérêt accru pour le compostage (recyclage biologique ou organique), il est nécessaire d'identifier correctement les plastiques et les produits faits de plastiques qui se désintègrent et se biodégradent de façon satisfaisante dans des conditions de compostage, sans laisser de résidus toxiques ou persistants.

Spécifications pour les plastiques compostables

AVERTISSEMENT — Les eaux usées, les boues activées, le sol et le compost peuvent contenir des organismes potentiellement pathogènes. Il convient donc de prendre les précautions appropriées pour les manipuler. Il convient que les composés toxiques et ceux dont les propriétés sont inconnues soient manipulés avec précaution. La manipulation de ces substances dans le contexte de l'application de la présente Norme internationale peut être assujettie à la législation nationale et/ou régionale.

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les procédures et les exigences relatives à l'identification et à l'étiquetage des plastiques et des produits faits de plastiques qui sont aptes à être récupérés par compostage aérobie. Les quatre aspects suivants sont traités:

- a) la biodégradation;
- b) la désintégration pendant le compostage;
- c) les effets négatifs sur le processus et les installations de compostage;
- d) les effets négatifs sur la qualité du compost obtenu, notamment la présence de teneurs élevées en métaux réglementés et en autres composants nocifs.

Les présentes spécifications visent à établir les exigences relatives à l'étiquetage des produits et des matériaux en plastique, notamment des emballages fabriqués en plastique, comme «compostables» ou «compostables dans des installations de compostage municipales ou industrielles» ou «biodégradables par compostage» (aux fins de la présente Norme internationale, les trois expressions sont jugées équivalentes). De plus, l'étiquetage devra être conforme à tous les règlements internationaux, régionaux, nationaux ou locaux (par exemple la Directive européenne 94/62/CE).

NOTE La récupération de plastiques compostables par le compostage peut être réalisée dans les conditions qui prévalent dans une usine de compostage bien gérée, où la température, la teneur en eau, les conditions d'aérobic, le rapport carbone/azote et les conditions de traitement sont optimisés. De telles conditions prévalent généralement dans les usines de compostage industrielles et municipales. Dans ces conditions, les plastiques compostables se désintègrent et se biodégradent à un taux comparable à celui des résidus de jardin, des sacs en papier et des restes de nourriture.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 472, *Plastiques — Vocabulaire*

ISO 14855-1, *Évaluation de la biodégradabilité aérobie ultime des matériaux plastiques dans des conditions contrôlées de compostage — Méthode par analyse du dioxyde de carbone libéré — Partie 1: Méthode générale*